

1685-90.

semblées publiques ; soit qu'on veuille se réjouir , ou traiter des affaires communes.

Celles , qui sont habitées , sont aussi pour l'ordinaire très-vastes. Il y en a , qui ont jusqu'à soixante pieds de diametre , & où l'on trouve quinze ou vingt Ménages , qui n'ont de commun que le feu , lequel est au milieu de la Cabanne , & ne s'éteint jamais. Pour construire ces Cabannes on plante en rond des Arbres de la grosseur de la cuisse , de telle maniere , qu'ils se touchent par le bout ; on les joint avec des lattes , qui servent à soutenir les herbes , dont la Cabanne est couverte. Les meubles de ces Sauvages consistent dans quelques peaux de Bœufs , ou de Chevreuils fort bien passées ; en quelques nattes bien travaillées , & en quelques poteries de terre , qui sont bien faites. Ils s'en servent pour faire cuire leurs viandes , leur sagamité & leurs légumes. Ils ont aussi des paniers faits de cannes , où ils mettent leurs fruits & leurs autres provisions. Leurs lits sont élevés de Terre de trois pieds , construits d'un tissu de cannes , proprement accommodés avec des nattes & des peaux passées , où l'on a laissé le poil. Les unes & les autres servent de matelats & de couvertures. Tous les lits sont aussi séparés avec des nattes , suspenduës en guise de rideaux.

Lorsque la saison de labourer la Terre est venuë , on s'assemble quelquefois jusqu'à cent Personnes , les Hommes & les Femmes séparément. Ils travaillent ainsi jusqu'à ce qu'ils aient cultivé une certaine portion de Terrain , dont le Propriétaire régale ensuite les Travailleurs , & le reste du jour se passe à danser